



Demande d'une indemnité d'occupation d'un bien sur 30 ans

Par jaden3378

bonjour

ma tante a fait un testament en faveur de son frère (mon père qui est toujours de ce monde) ma tante est décédée puis 1995 le testament a été fait chez le notaire en 1990, tout deux on hérité de leurs parents une maison le testament stipulait quelle lègue a son frère sa part en jouissance locatif jusqu'au décès de celui-ci, mon père aujourd'hui a 98 ans et a toujours la maison. du côté de ma tante il y a 2 petites nièces héritières a 25% chacune et de mon père 4 filles héritières a 50% aujourd'hui en accord avec les petites nièces une vente est envisagée, sauf quelle réclame a mon père une indemnité d'occupation du bien jusqu'a 30 ans, bien que rien n'est stipulé dans le testament de ma tante, rien a été non plus réclamer en loyer a mon père depuis toutes ses années, ma question est la suivante vue la teneur du testament ont-elles le droit de réclamer se quelle demande le testament est toujours valable a ce jour il a pas été révoqué et mon père a un exemplaire dans son dossier et le testament est toujours répertorié au centrale notarialesi quelqu'un a une réponse a me donner j'en serai ravie, merci